

DANS CETTE RUBRIQUE

- ACCUEIL
- CCPBS
- PROJETS
- ACTUALITÉ
- **SERVICES**
 - Développement économique
 - Action sociale - Emploi
 - Petite enfance / jeunesse
 - **Déplacements - Transports**
 - Transport à la demande
 - **Mobil'emploi**
 - Pôle d'échanges multimodal
 - Habitat - Logement
 - Développement touristique
 - Gestion des déchets
 - Eau et Assainissement
 - Environnement
 - Gestion des espaces naturels
 - Équipements sportifs
- TOURISME

NEWSLETTER

Courriel:

S'abonner

Mobil'emploi

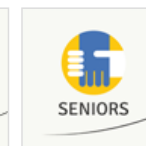
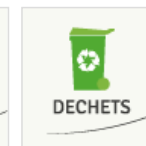


la CCPBS et l'association Mobil'Emploi proposent un service de location de scooters aux demandeurs d'emplois, bénéficiaires de minima sociaux, jeunes, travailleurs handicapés, salariés en structures d'insertion. Ce service vise à favoriser l'insertion professionnelle. La mobilité est un des principaux freins à l'emploi dans notre territoire


Informations complémentaires

Pour toute information
Mobil'Emploi au 02 98 64 75 38
www.mobilememploi29.org

ACCÈS RAPIDE



DERNIERS ARTICLES

 [Aquasud - Préparez votre inscription](#)

 [Collecte d'amiante pour les particuliers](#)

 [Haliotika inaugure son Hatelier](#)

 [Plantes invasives : les reconnaître et adopter le bon comportement](#)

 [Conseil : compte-rendu 21/03/2019](#)

enclavé, la mise à disposition de scooters apparaît comme une réponse adaptée comme un pas supplémentaire vers l'autonomie.

Favoriser la mobilité

Le territoire de la CCPBS est vaste, l'accès au permis de conduire et l'achat d'un moyen de locomotion ne sont pas toujours évidents pour les Bigoudens ; la distance qui sépare les demandeurs d'emplois d'un poste potentiel peut empêcher la finalisation d'un contrat professionnel.

- La CCPBS a donc souhaité s'inscrire dans le cadre du projet proposé par Mobil'Emploi en proposant à la location 3 scooters équipés d'un coffre de rangement. La CCPBS met également à disposition des casques et des cadenas et se charge de l'entretien des scooters.
- Le service est destiné aux demandeurs d'emplois de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux, jeunes, travailleurs handicapés, salariés en structures d'insertion (chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises d'insertion, Entreprises d'intérim d'insertion).
- L'accès à ce service se fait exclusivement sur prescription d'un référent social et/ou professionnel (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, CDAS...).
- Le service est limité dans le temps. L'utilisateur pourra le louer au maximum pendant deux mois.
- La location est de 3€ par jour travaillé et le carburant est à la charge de l'utilisateur.

Un relai au siège de la CCPBS

Le relai a été installé au siège de la CCPBS sur le parking réservé au personnel. La prise en main et la gestion du contrat de location est assuré par la CCPBS.

Pour ce service (achat de scooters, casques, antivols), la CCPBS a investi 4 724,30 € auxquels s'ajoute 2 945€ HT pour le local.

Partager:     



Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud

17 Rue Raymonde Folgoas Guillou
29120 Pont-l'Abbé
France

Tél. : +33 (0)2 98 87 14 42

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

CCPBS

Projets

Actualité

Services

Tourisme

Pays bigouden Sud

J.O 2024

Toute l'actualité

Développement économique

Webcams

Conseil communautaire

Programme local de l'habitat

Agenda des manifestations

Action sociale – Emploi

Cartes

Guichet des services

Lettre d'information, newsletter

Petite enfance / jeunesse

Description du territoire

Budget

Photothèque

Déplacements – Transports

Schéma touristique

Marchés publics

Publications communautaires

Habitat – Logement

Office de tourisme communautaire

Services communautaires

Vidéos

Développement touristique

Musée de la Préhistoire Finistérienne

Structures intercommunales

Gestion des déchets

Balades « nature » avec Steven

Eau et Assainissement

Environnement

Gestion des espaces naturels

Équipements sportifs

[Accueil](#) [Nous contacter](#) [Mentions légales](#) [Recrutement](#) [Connexion](#) [Haut de page](#)

© 2019 Communauté de communes du Pays Bigouden Sud

